

# Table des matières — Section française

	Page
AVANT-PROPOS .....	ii
PRÉFACE .....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
COMMENT UTILISER CE GUIDE?	
Message aux personnels du service des douanes et du service de l'inspection responsables de l'application de la CITES .....	?-1
Qu'est-ce que la CITES?.....	?-2
Quelles espèces sont illustrées dans le guide? .....	?-3
Quelles espèces sont illustrées sur l'affiche d'identification?.....	?-3
J'ai à vérifier l'identification d'un oiseau déclaré sur un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-4
Comment déterminer la validité d'un permis CITES? .....	?-5
J'ai à identifier un oiseau qui n'est pas accompagné d'un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-6
Exemple d'une démarche d'identification.....	?-7
Autres cas .....	?-10
Pourquoi n'utilise-t-on que quelques couleurs dans le guide? .....	?-11
Couleurs utilisées .....	?-12
À quoi servent les onglets de couleur? .....	?-14
À quoi servent les pages-clés?.....	?-15
Taille .....	?-17
À quoi servent les pages descriptives? .....	?-18
Quelle est la signification des pictogrammes des produits et dérivés? .....	?-19
Que décrivent les présentations des familles?.....	?-20
Que trouve-t-on dans la section orange du guide?.....	?-21
Que contient l'Index A? .....	?-22
Que contient l'Index B? .....	?-23
Liste des abréviations utilisées pour les familles d'oiseaux.....	?-24
Symboles.....	?-25
PAGES-CLÉS.....	0-π
SECTION BLEUE - Espèces facilement reconnaissables.....	1
SECTION JAUNE - Espèces nécessitant une observation plus attentive.....	1
SECTION ORANGE - Espèces pour lesquelles il faut se référer à un expert. ....	1
INDEX A.....	1
INDEX B.....	1

# Avant-propos

---

F ?  
Le Canada a signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le 3 juillet 1975. Cet accord, qui réunit aujourd'hui 120 pays, vise à réglementer le commerce des espèces sauvages de la Planète et à protéger de l'exploitation celles qui sont les plus menacées.

Depuis la signature de la Convention, le Service canadien de la faune, d'Environnement Canada, assure le contrôle de ce commerce au pays, avec la précieuse collaboration de ses partenaires gouvernementaux. La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*, adoptée en décembre 1992, a contribué de façon significative aux efforts déployés par le Canada dans le cadre de cette Convention.

De plus, en 1991, le Service canadien de la faune s'est engagé à produire un guide d'identification CITES sur les oiseaux. Ce document innovateur permettra aux représentants canadiens et étrangers responsables de l'application de la CITES de contribuer à l'identification des oiseaux et, par conséquent, de contrôler plus efficacement le commerce de ces espèces.

Le Canada a entériné la Convention sur la diversité biologique en décembre 1992 et il poursuit depuis ses efforts en vue de préserver la diversité globale. Nous présentons donc avec fierté aux autres pays soucieux de la conservation de l'avifaune le *Guide d'identification CITES – Oiseaux*.



**Sheila Copps**  
Ministre de l'Environnement

# Préface

---

CITES : « Mot magique » qui sauve les espèces animales et végétales de la destruction? Un cauchemar bureaucratique qui masque notre impuissance à protéger notre faune et notre flore? Ni l'un ni l'autre. Ce mot désigne plutôt une toute autre réalité, soit celle de la Convention à laquelle adhèrent 120 pays et qui aide à un meilleur contrôle du commerce international de certaines espèces.

Lorsqu'un pays signe la Convention, il a tendance à croire que tous ses problèmes sont résolus et que la vie peut reprendre son cours. Toutefois, les personnes chargées de l'application de la Convention sont conscientes que plusieurs autres étapes doivent être réalisées. La première consiste à s'assurer qu'une loi du pays permettra l'application des articles de la Convention. On désignera par la suite l'organe de gestion et les autorités scientifiques ainsi qu'un organisme responsable de l'application de la loi. Puis la réalité quotidienne fait en sorte qu'on a recours à une série d'actions coordonnées.

La délivrance et la vérification des permis requis, l'inspection des marchandises, le soin des animaux vivants et la conservation de certains produits dérivés périssables sont toutes des tâches qui demandent un personnel compétent et concerné. Aucun des pays de la Convention n'est en mesure d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer un contrôle parfait de ses frontières. Chaque administration de la CITES doit s'appuyer sur d'autres organismes pour réaliser les objectifs de la Convention.

En Amérique du Nord, ces organismes ont des mandats variés qui appuient de façon générale les exigences de la Convention et des lois qui la mettent en vigueur. Souvent ces organismes ont l'impression de n'avoir que peu ou pas de compétence, croyant que la CITES est un domaine réservé aux experts. C'est un mythe! Nous savons que la plupart des personnes chargées de l'application de la CITES oeuvrant au sein d'un service des douanes, d'un service de police de conservation, ou d'un service d'inspection des produits dérivés d'animaux ou de végétaux sont en mesure d'effectuer certaines tâches essentielles, notamment l'identification de certains spécimens et la vérification des permis.

Une étude nous a confirmé que ces personnes demandent des outils utiles, intéressants, faciles à utiliser et n'exigeant pas une formation complexe. Voici un guide qui répond à leurs besoins : consulté régulièrement, il contribuera à la protection des espèces tout en assurant un service plus rapide aux importateurs et exportateurs. Ce guide a été élaboré pour vous, intervenants de première ligne, pour que vous puissiez, en toute confiance et rapidement, permettre la circulation de la marchandise contrôlée qui transite d'un pays à l'autre. La production de ce guide d'identification a été rendue possible grâce à la collaboration et au soutien de vos collègues, qui ont commenté les versions originales. J'espère que l'utilisation du guide vous encouragera dans votre prévention de la contrebande des espèces sauvages et qu'il favorisera la sauvegarde des animaux et des plantes menacés par le commerce international.



**Yvan Lafleur**  
Chef, Division de la faune  
Bureau de l'application de la loi  
Environnement Canada

# Remerciements

---

F ?

Mes remerciements chaleureux à Yvan Lafleur, chef, Division de la faune, Bureau de l'application de la loi, Environnement Canada, pour cette initiative, les conseils judicieux et le soutien moral tout au long de la réalisation; à Réal Richard, directeur, Service de formation aux adultes et aux entreprises, du Cégep de Baie-Comeau, pour m'avoir permis de participer à ce projet; à Régent Lalonde, Éline Lalonde, Roxanne Massé-Proulx, pour le partage de leurs expériences relatives à l'identification et leur soutien; à Kent Jenkins et Patricia Logan, pour la supervision technique du projet; à Louis Genest, pour la révision linguistique; à Gilles Bertrand, pour la coordination de l'impression; à Anna Savard, Julie Beaulne et Cameron Nichols, pour la lourde tâche du traitement de texte des index; à Tamara Maliepaard, pour son enthousiasme, sa collaboration et son professionnalisme dans la réalisation des illustrations; à Michel Gosselin, du Musée canadien de la nature, à Ottawa, pour son aide dans la recherche documentaire; au personnel de formation du Collège des Douanes de Rigaud pour les précieux commentaires fournis aux différentes étapes de la réalisation; au personnel douanier du Canada et des pays de la Communauté économique européenne, au personnel d'application de la loi d'Environnement Canada, aux agents et agentes de la Gendarmerie royale du Canada, au personnel d'Agriculture Canada – aéroport de Mirabel, et aux agents et agentes du U.S. Fish and Wildlife Service pour la qualité de leurs commentaires et leurs encouragements; au U.S. Department of the Interior pour leur généreux soutien financier; à Jean-Patrick Le Duc, du Secrétariat de la Convention, pour sa précieuse aide dans la présentation du projet en Europe, en Asie et en Afrique; au Conseil de coopération douanière de Bruxelles, pour sa collaboration à la promotion du projet.

Richard Charette

## Comment utiliser ce guide?

---

### Message aux personnels du service des douanes et du service de l'inspection responsables de l'application de la CITES.

Des centaines d'espèces d'oiseaux sont aujourd'hui menacées d'extinction en raison de la destruction de leur habitat naturel mais aussi d'un commerce international intensif. **Vous pouvez contribuer à changer cette situation** en participant activement au contrôle de ce commerce dans votre pays.

Le présent guide a été créé expressément pour vous permettre d'identifier les oiseaux protégés par la CITES (voir ?-2). Il répond au besoin exprimé par le personnel du service des douanes de divers pays quant à la nécessité d'un outil d'identification **facile et agréable à utiliser**.

**Aucune connaissance préalable des oiseaux n'est requise.** En suivant les étapes du guide et en utilisant votre sens de l'observation, vous serez en mesure d'identifier des centaines d'espèces d'oiseaux actuellement exploités dans le monde. Les tests ont démontré qu'une personne n'ayant aucune formation en biologie pouvait en quelques minutes identifier une espèce donnée et par conséquent statuer sur le permis CITES requis.

**Quiconque peut distinguer le rouge, le jaune et le bleu peut utiliser ce guide avec succès.** Ce sont les couleurs utilisées pour représenter dans ce nouveau concept les « dessins du plumage » de chaque espèce. En suivant les instructions correctement, en ne négligeant aucune étape, vous réussirez votre démarche d'identification.

Vous comparerez d'abord les caractéristiques de la tête et des pattes de l'oiseau avec une série d'illustrations regroupées en **pages-clés dans la section verte**. Ces pages-clés vous guideront vers les **pages descriptives des sections bleue et jaune** où vous trouverez possiblement l'illustration de l'espèce recherchée.

**Les espèces les plus faciles à reconnaître sont illustrées dans la section bleue.** Vous n'aurez aucune difficulté à identifier l'une des espèces représentées, et cette section vous permettra ainsi très rapidement d'aiguiser votre sens de l'observation pour mieux aborder la section jaune.

**La section jaune regroupe des espèces, parfois très ressemblantes, aux dessins du plumage plus variés.** Vous devrez être attentifs aux détails permettant de distinguer ces espèces. Avec la pratique, vous pourrez identifier relativement facilement presque toutes les espèces qui se trouvent dans ces deux sections.

**Le guide respecte les capacités d'identification de chacun.** Outre le niveau de difficulté croissante de la section bleue à la section jaune, **le guide présente à la section orange une liste d'espèces dont l'identification devra être confiée à un expert.** Il s'agit d'une personne spécialisée en ornithologie et identifiée par les autorités CITES de votre pays comme personne-ressource en ce domaine. Cet expert pourra statuer au besoin sur l'identité d'une espèce ou d'une sous-espèce particulièrement difficile à identifier. Le guide illustre bon nombre de ces espèces dans les pages descriptives des sections bleue et jaune mais vous demande d'en référer pour l'identification à cet expert. Avec le temps, vous apprendrez à reconnaître plusieurs de ces espèces.

**Lisez attentivement les pages de présentation de la section violette avant d'entreprendre tout travail avec le guide.** Elles décrivent votre démarche d'identification. Il ne vous reste par la suite qu'à relever le défi de l'identification : nous sommes confiants que vous y réussirez très bien.

# Comment utiliser ce guide?

## Qu'est-ce que la CITES?

**F ?** La **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)** est un accord international ratifié par 120 pays membres et qui régit le commerce d'un certain nombre d'espèces animales et végétales, de leurs parties et dérivés et de tout produit obtenu à partir d'elles. Les noms de ces espèces se retrouvent dans une **liste de contrôle** qui est mise à jour tous les deux ans, suite à la rencontre des pays signataires de la Convention. Cette liste énumère les noms des espèces inscrites à la CITES et précise leur appartenance aux annexes I, II ou III.

Les espèces inscrites à l'**Annexe I** sont rares ou menacées d'extinction et l'échange à des fins principalement commerciales est interdit. Ainsi, tout importateur doit détenir préalablement à la transaction tant un permis d'exportation CITES émis par l'État exportateur qu'un permis d'importation CITES émis par l'État importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe II** ne sont actuellement ni rares ni menacées d'extinction, mais risquent de le devenir si leur commerce n'est pas réglementé. Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur pour que l'entrée en soit permise dans le pays importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe III** ne sont pas menacées d'extinction mais font l'objet de la part des États qui les y ont inscrites d'une gestion spéciale dans les États concernés (indiqués entre parenthèses à côté du numéro de l'Annexe). Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur si l'importation ou l'exportation est d'un État concerné, ou d'un certificat d'origine ou d'un certificat de réexportation si l'importation ou l'exportation est d'un État autre que l'État concerné, tel que requis par la Convention.

Retenez ces pictogrammes que vous retrouverez dans le guide :



Espèce inscrite  
à l'Annexe I, II ou III

Le commerce de cette espèce est régi par la CITES et vous devez vérifier le ou les permis CITES requis.



Le commerce de cette espèce n'est pas régi par la CITES et n'exige pas de contrôle en vertu de la CITES.

# Comment utiliser ce guide?

## Quelles espèces sont illustrées dans le guide?

Non seulement des espèces protégées par la CITES mais également certaines espèces commerciales non protégées par la CITES. Plus précisément, on y retrouve les illustrations :

- de **toutes les espèces de l'Annexe I** de la Liste de contrôle CITES, en vigueur le 11 juin 1992\*;
- des **espèces des Annexes II ou III faisant le plus souvent l'objet du commerce international**;
- de **certaines espèces commerciales non protégées par la CITES** mais pouvant être confondues avec les espèces de la CITES.

Compte tenu du très grand nombre d'espèces, **nous avons choisi de représenter uniquement les mâles de chaque espèce**, avec quelques exceptions. Les femelles et les jeunes sont parfois différents. Cependant, leur identification restera possible, car bon nombre d'espèces présentent peu ou pas de différences entre les sexes. D'autre part, les envois contiennent généralement des spécimens des deux sexes et des jeunes, si bien que la comparaison des caractéristiques devrait alors permettre d'identifier l'espèce.

Dans le cas des espèces CITES non illustrées dans le guide, vous retrouverez quand même dans l'Index B (voir ?-23) les noms de tous les genres ou espèces protégés par la CITES, ce qui fait de cet index un outil de référence indispensable pour la recherche d'un nom particulier d'oiseau.

## Quelles espèces sont illustrées sur l'affiche d'identification?

**Toutes les espèces protégées par la CITES inscrites à l'Annexe I** et figurant dans la Liste de contrôle CITES, en vigueur le 11 juin 1992. Rappelons qu'il s'agit d'espèces rares ou menacées d'extinction et dont le commerce est interdit.

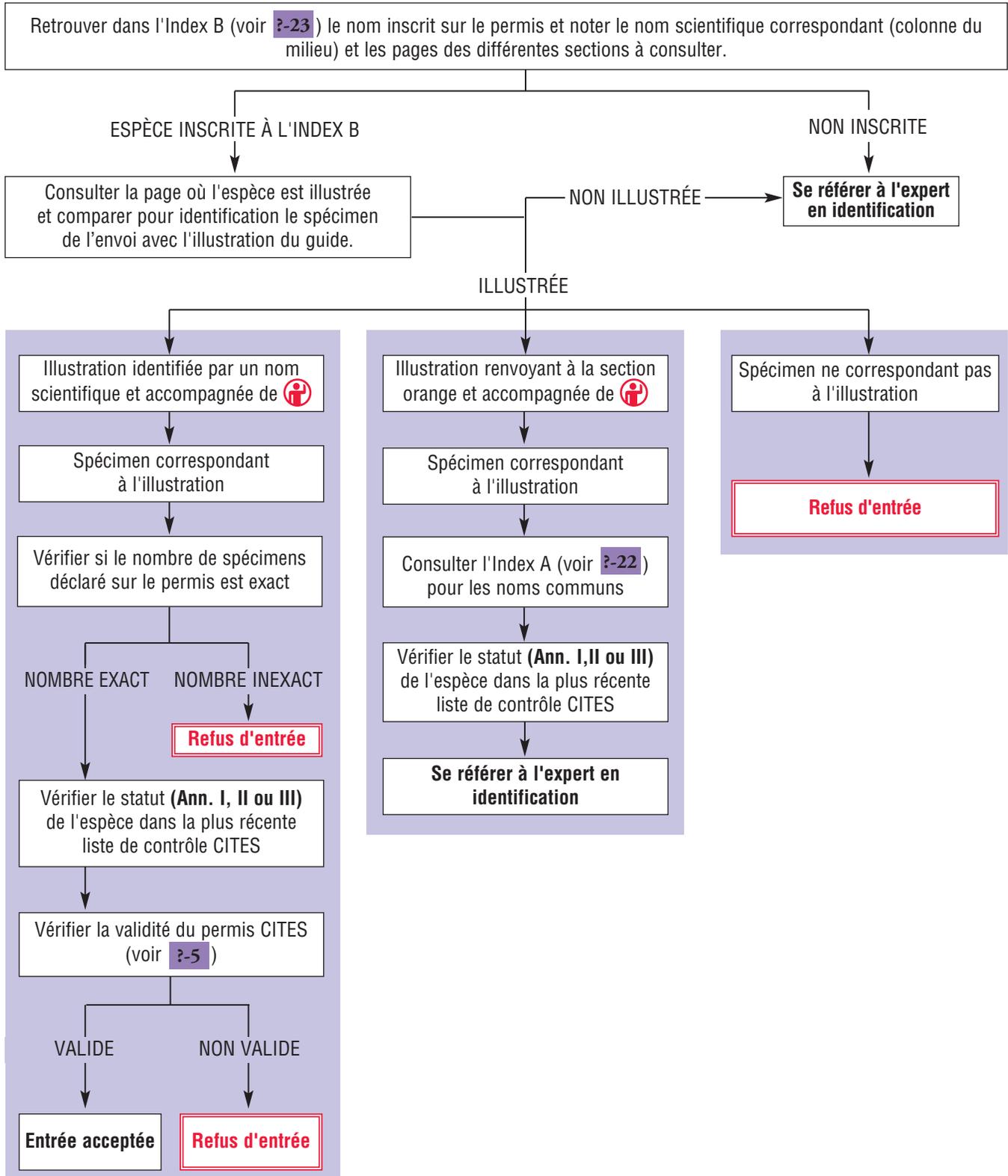
Les illustrations reproduites sur l'affiche sont les mêmes que celles du guide. Elles sont également regroupées selon l'ordre de présentation des pages-clés (voir ?-15); ainsi vous constaterez que les oiseaux avec un ou plusieurs éperons sur les pattes ( 0-m 1 ) sont illustrés en haut de l'affiche et que les petits oiseaux sans huppe ( 0-m 16 ) le sont en bas de l'affiche, à droite.

L'affiche peut donc être divisée en seize parties susceptibles de devenir les pages d'un livret regroupant toutes les espèces de l'**Annexe I**. Elle peut également être exposée telle quelle à votre lieu de travail à des fins éducatives et comme outil de sensibilisation sur les oiseaux menacés d'extinction auprès du public voyageur. Dans les deux cas, elle permet d'avoir à portée de vue un exemple des espèces dont il faut s'occuper de toute urgence.

\* La Liste de contrôle CITES est mise à jour tous les deux ans à la conférence réunissant les pays signataires de la CITES.

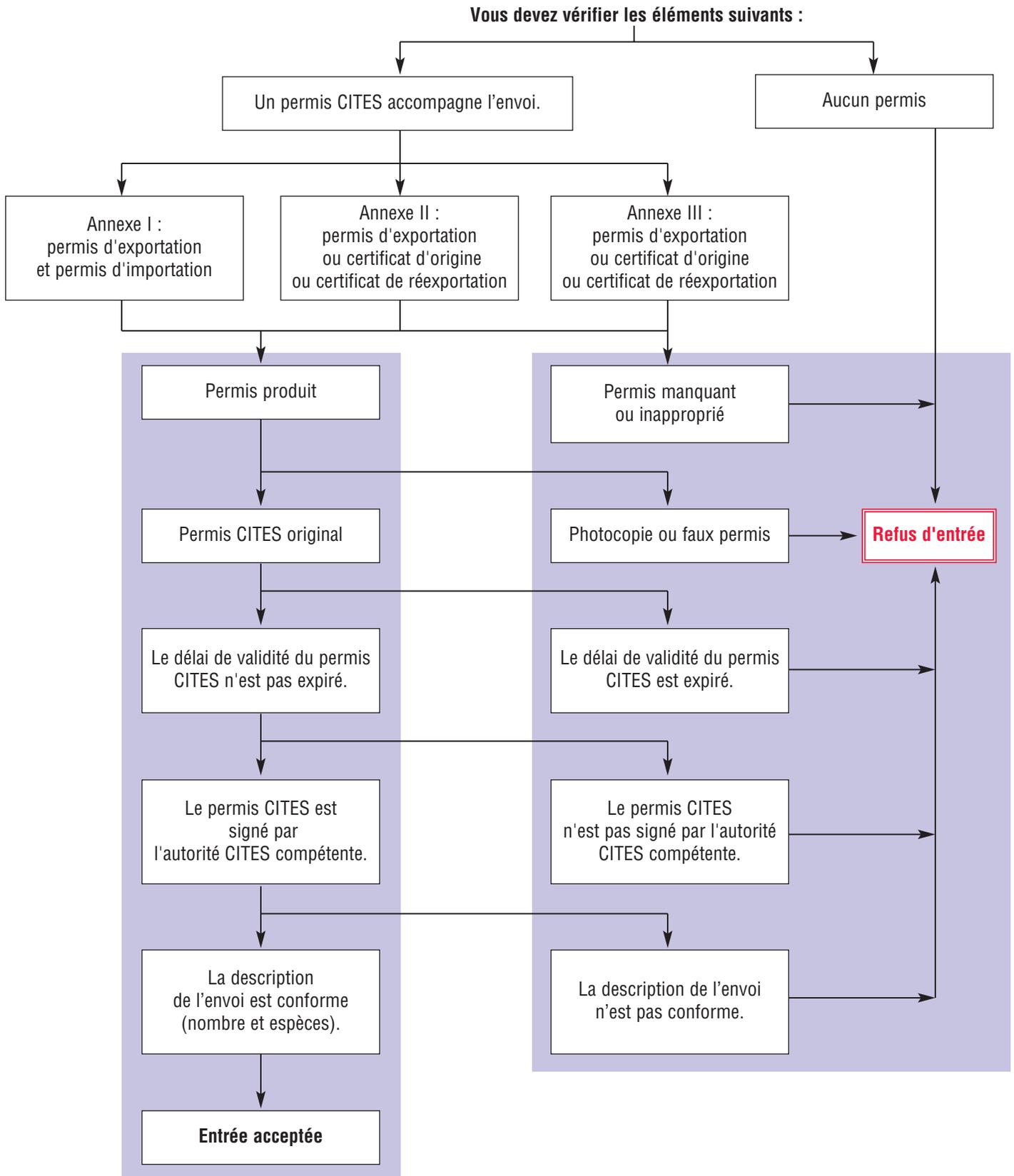
# Comment utiliser ce guide?

J'ai à vérifier l'identification d'un oiseau déclaré sur un permis CITES : comment dois-je procéder?



# Comment utiliser ce guide?

## Comment déterminer la validité d'un permis CITES?



# Comment utiliser ce guide?

J'ai à identifier un oiseau qui n'est pas accompagné d'un permis CITES : comment dois-je procéder?

Consulter dans l'ordre les pages-clés 1 à 16 pour identifier le groupe d'oiseaux auquel le spécimen appartient.

GRUPE REPÉRÉ

GRUPE NON REPÉRÉ

Une fois le groupe identifié, consulter les pages indiquées dans les sections bleue ou jaune jusqu'à ce que l'on trouve une illustration comparable

Se référer à l'expert en identification

ILLUSTRATION REPÉRÉE

ILLUSTRATION NON REPÉRÉE

Illustration accompagnée de 

Aucun contrôle CITES\*

Illustration accompagnée de 

Illustration identifiée par un nom scientifique

Consulter l'Index A (voir ?-22) pour les noms communs

Vérifier le statut (Ann. I, II ou III) de l'espèce dans la plus récente liste de contrôle CITES

Refus d'entrée

Illustration renvoyant à la section orange

Repérer le ou les noms dans la section orange

Consulter l'Index A (voir ?-22) pour les noms communs

Vérifier le statut (Ann. I, II ou III) de l'espèce dans la plus récente liste de contrôle CITES

Se référer à l'expert en identification

\* Vérifier si l'espèce est assujettie à toute autre forme de contrôle.

# Comment utiliser ce guide?

## Exemple d'une démarche d'identification.

Le processus d'identification est basé sur l'observation de certaines caractéristiques de l'oiseau et leur comparaison avec les illustrations du guide. La première étape consiste à consulter toutes les pages-clés (voir ?-15) de la page 1 à la page 16 inclusivement et **uniquement dans cet ordre**. Vous devez **consulter toutes ces pages, sans exception**, pour réussir votre identification.

Prenons comme exemple l'oiseau représenté sur cette page; la première étape consiste à consulter les pages-clés de la section verte. À la page 1, vous remarquerez des groupes d'oiseaux ayant un ou plusieurs éperons sur les pattes. Vous pouvez constater que le spécimen ne présente pas d'éperon sur les pattes. Vous vous rendez donc obligatoirement à la page 2, où sont illustrés des groupes d'oiseaux à deux ou trois doigts. Le spécimen ayant 4 doigts, il ne figure donc pas sur cette page. Vous passez donc à la page 3, où vous trouvez des oiseaux à doigts appariés. Les doigts de notre spécimen étant plutôt disposés à raison de 3 à l'avant et de 1 à l'arrière, vous poursuivez à la page 4, où sont illustrés des groupes d'oiseaux dont la queue est très longue. La queue du spécimen étant plutôt courte, vous continuez à la page 5. L'oiseau à identifier ayant de longues pattes et un bec droit, vous devriez le trouver parmi les groupes d'oiseaux illustrés sur cette page. Comme la silhouette, la taille, la tête et le pied de la deuxième série d'illustrations semblent correspondre au spécimen, vous repérez donc le groupe d'oiseaux auquel il appartient. Dans la majorité des cas, ce groupe représente plus précisément ce que l'on décrit en taxinomie (science de la classification) comme étant **la famille** (voir ?-20) de l'oiseau. Toutes les espèces et tous les genres compris dans une même famille partagent un certain nombre de caractéristiques communes, qui ont amené les scientifiques à les classer comme des espèces ou des genres étroitement apparentés.



## Comment utiliser ce guide?

### EXEMPLE (suite)

La prochaine étape consiste à consulter la page descriptive **1** (voir **?-18**) et les pages suivantes de la section bleue (voir **?-14**) ainsi que la page descriptive **1** et les pages suivantes de la section jaune (voir **?-14**) où sont illustrées les espèces de cette famille. À la page **1**, vous trouvez d'abord une présentation sommaire de la famille en question (voir **?-20**). Il s'agit donc d'un oiseau appartenant à la famille des Ardeidae, qui comprend les hérons, les butors et les aigrettes. Vous y trouvez la silhouette-type de la famille avec les pages descriptives bleues et jaunes à consulter. Soixante-cinq espèces appartiennent à cette famille, mais aucune ne figure à l'Annexe I ou II. Par contre, 4 apparaissent à l'annexe III. Ces 4 espèces **doivent faire l'objet d'un contrôle CITES**, tel que signalé par l'utilisation du pictogramme . S'il s'agit de l'une des quatre espèces, vous devez vous assurer que l'envoi est accompagné du permis CITES nécessaire et que ce permis est valide (voir **?-4**). Quant aux 61 autres espèces, aucun contrôle CITES n'est exigé comme l'indique le pictogramme , mais ces espèces peuvent quand même faire l'objet d'un autre type de contrôle dans votre pays.

À la page **1**, débutent donc les pages descriptives présentant quelques espèces appartenant à cette famille. Comme vous pouvez le constater, on a choisi d'illustrer les espèces en n'utilisant que quelques couleurs. Les raisons justifiant ce choix vous sont expliquées plus loin (voir **?-11** et **?-12**).

Comme le spécimen ne ressemble à aucune des espèces illustrées sur la page descriptive **1**, la numérotation sous la silhouette-type de la famille et celle au bas de la page vous indiquent qu'il vous faudra consulter la page descriptive **1** et la page **2** de la section orange (voir **?-21**). Pour d'autres familles d'oiseaux mieux représentées en nombre dans le guide (comme pour les Accipitridae), vous aurez possiblement à consulter plusieurs pages descriptives de chaque section.

À la page **1**, on trouve à nouveau la présentation de la famille, suivie de la description de nouvelles espèces. La procédure reste la même : vous devez consulter les pages successives jusqu'à ce que vous trouviez l'illustration qui représente le mieux l'espèce.

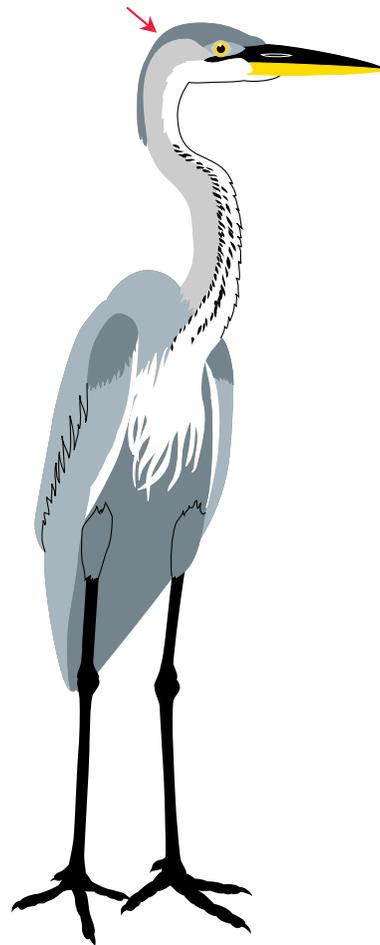
## Comment utiliser ce guide ?

### EXEMPLE (suite)



Notez le pictogramme  en haut, à droite de chaque page descriptive; il vous sera très utile dans votre démarche d'identification. Chaque pictogramme illustre la partie du corps de l'oiseau sur laquelle vous devez concentrer votre attention. Ainsi, dans le cas du spécimen en cause ici, en comparant en particulier la tête des oiseaux illustrés, on peut conclure qu'il s'agit de l'espèce identifiée comme étant *Ardea goliath*, à la page **1**.

En comparant finalement dans tous leurs détails le spécimen et l'illustration, vous pourrez conclure qu'il s'agit bien de cette espèce. Le nom scientifique de l'espèce vous permettra de vous référer à l'Index A (voir **?-22**) pour obtenir le nom correspondant dans les autres langues. Comme il s'agit d'une espèce accompagnée du pictogramme , vous procéderez aux formalités douanières exigées pour un contrôle CITES. Pour ce faire, vous devrez d'abord vérifier le statut de l'espèce (Ann. I, II ou III) dans la plus récente liste de contrôle CITES. Par la suite, vous vérifierez la validité du permis CITES exigé selon le statut de l'espèce (voir **?-5**). Si le permis est valide, l'espèce pourra être admise, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'un autre type de contrôle dans votre pays.

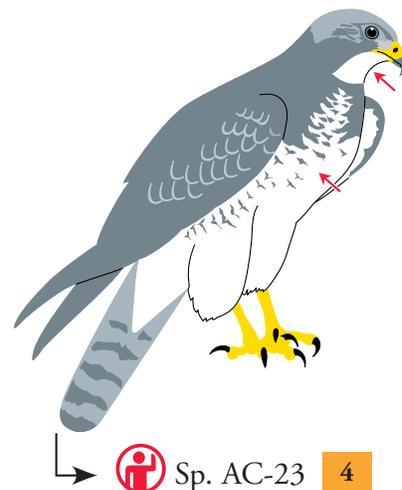


 Ardea goliath

## Comment utiliser ce guide?

### Autres cas.

Lorsque l'illustration de l'espèce est accompagnée d'un ou de plusieurs numéros et du pictogramme , comme c'est le cas pour l'espèce illustrée ci-contre, il s'agit d'une espèce ou de plusieurs espèces apparentées dont l'identification nécessite l'avis d'un expert. Vous n'avez alors qu'à consulter la section orange (voir [?-21](#)), y relever le ou les noms suggérés et les communiquer à l'expert pour faciliter sa démarche d'identification.



Par contre, lorsque l'espèce numérotée est accompagnée du pictogramme , elle ne doit pas faire l'objet d'un contrôle CITES. Dans ce cas, vous n'avez pas besoin d'en référer à un expert, sauf si d'autres types de contrôle sont exigés pour l'espèce et que vous devez absolument l'identifier.



Vous noterez également la présence de pictogrammes soulignant les dérivés ou produits obtenus à partir de certaines espèces (voir [?-19](#)). Dans l'exemple ci-contre, les plumes de l'espèce peuvent faire l'objets d'un commerce.



## Comment utiliser ce guide?

### Pourquoi n'utilise-t-on que quelques couleurs dans le guide?

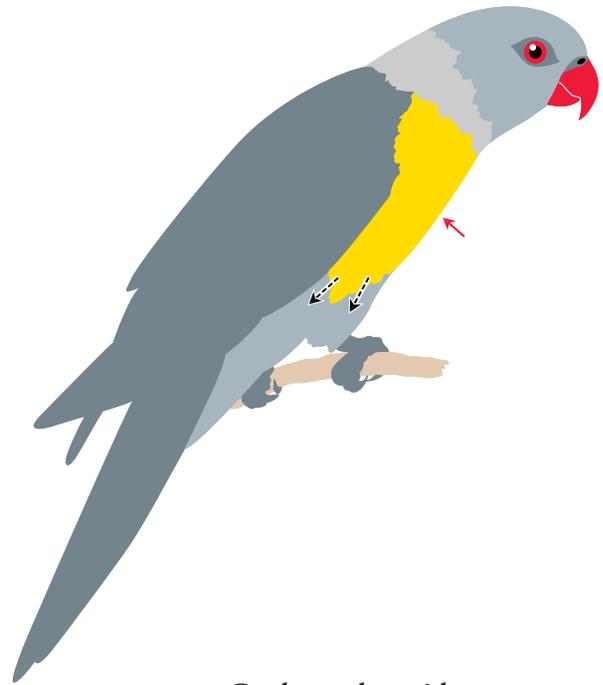
Ce nouveau concept d'identification attire votre attention sur le **dessin du plumage** d'une espèce et laisse en trois teintes de gris les couleurs jugées accessoires pour la démarche d'identification. L'exemple qui suit est un perroquet dont le nom scientifique est : *Trichoglossus euteles*. Le voici à gauche tel qu'il est en réalité et à droite tel qu'il apparaît dans le guide.

La flèche rouge  souligne un détail important permettant de distinguer l'espèce des espèces similaires. On vous demande ici de porter une attention particulière à la couleur de la poitrine.

Les flèches pointillées noires  quant à elles indiquent ici que le jaune de la poitrine peut **s'étendre plus bas** sur l'abdomen de certains spécimens ou encore qu'il **se fond plus graduellement** avec la couleur voisine, ici le vert. Elles témoignent donc en général d'une certaine **variabilité des dessins du plumage** entre individus d'une même espèce. Remarquez à nouveau l'utilisation des trois teintes de gris qui souligne le contraste des couleurs jugées accessoires et qui permet une meilleure représentation de l'oiseau.



Couleurs réelles



Couleurs du guide

# Comment utiliser ce guide?

## Couleurs utilisées.

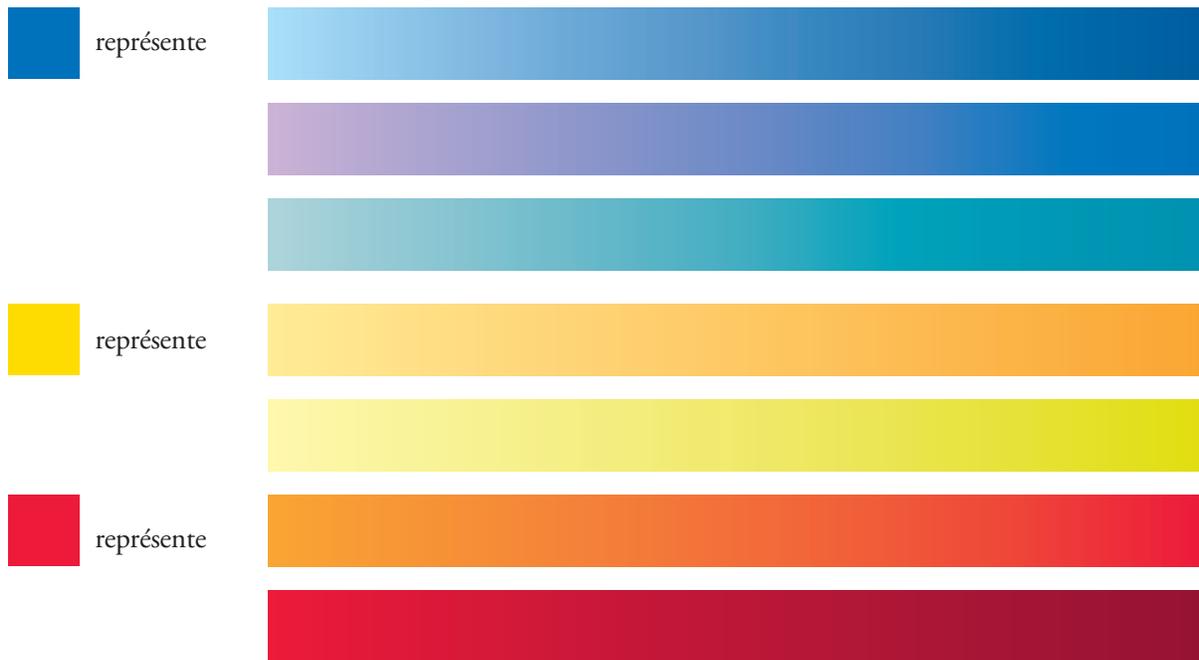
Le blanc et le noir, lorsqu'ils apparaissent sur le spécimen à identifier, sont représentés tels quels.



On utilise trois différentes teintes de gris pour représenter toutes les couleurs jugées accessoires pour l'identification. Il en est ainsi du brun et du vert, qui seront représentés chez un même oiseau par deux différentes teintes de gris. Ces gris vous livrent des indices supplémentaires pouvant faciliter l'identification.



Le guide utilise le rouge, le jaune et le bleu pour souligner les **dessins du plumage** retrouvés chez les oiseaux; les couleurs pouvant varier beaucoup chez une même espèce, le rouge, le jaune et le bleu utilisés représentent en réalité toute une gamme de couleurs analogues qui sont reproduites ci-après. Ainsi, le rouge utilisé représente toute la gamme allant du rose au pourpre, incluant l'orange. Il ne faut donc pas s'attarder à retrouver la couleur exacte de l'oiseau mais plutôt chercher un **dessin du plumage** similaire à celui du spécimen à identifier.



## Comment utiliser ce guide?

---

Le violet constitue une couleur difficile à classer dans la gamme du bleu ou du rouge ; il est utilisé **chez quelques espèces** seulement, dont *Eos reticulata*. À noter également pour *Eos reticulata*, l'utilisation d'une flèche  qui indique la présence du rouge dissimulé à la base de la queue, caractéristique que l'on retrouve chez plusieurs perroquets.



On utilise finalement le rose comme couleur complémentaire pour quelques rares espèces possédant à la fois du rouge et du rose et qu'il aurait été difficile d'illustrer uniquement en rouge. Il en est ainsi pour *Cacatua moluccensis*.



# Comment utiliser ce guide?

E ?

F ?

Es ?



## À quoi servent les onglets de couleur?

La section  regroupe les pages de présentation qui expliquent le **fonctionnement du guide**.

La section  regroupe les pages-clés qui servent à **amorcer la démarche d'identification**.

La section bleue  regroupe les illustrations **des espèces, des genres ou des familles d'oiseaux facilement reconnaissables** par leurs formes ou leurs dessins du plumage. Dans certains cas, l'identification doit quand même être confiée à un expert.

La section jaune  regroupe les illustrations des **espèces, des genres ou des familles d'oiseaux dont l'identification nécessite une observation plus attentive** de votre part ou dont l'identification doit être confiée à un expert.

La section orange  présente la **liste des espèces** d'oiseaux illustrées dans les sections bleue ou jaune et dont l'identification doit être **confiée à un expert**.

La section grise  présente l'**Index A** des **noms scientifiques** des espèces d'oiseaux illustrées dans le guide. Les noms scientifiques sont présentés par ordre alphabétique et sont accompagnés de leurs **noms communs** correspondants en anglais, français et espagnol.

La section grise  présente l'**Index B** alphabétique des **noms scientifiques et noms communs** des espèces illustrées ou non dans le guide ainsi que leur statut, leur famille et les pages à consulter.

A

B

# Comment utiliser ce guide?

## À quoi servent les pages-clés?



Les pages-clés décrivent certaines caractéristiques des familles ou genres d'oiseaux traités dans le guide. Elles vous renvoient aux pages des différentes sections où sont illustrées les espèces appartenant à ces familles ou genres. Pour identifier une espèce, vous devez absolument consulter ces pages-clés, de la page 1 à la page 16 et uniquement dans cet ordre. **Le fait d'omettre une seule page pourrait compromettre l'identification.**

Ce trait noir correspond à 30 cm (1 pied).  
Un trait bleu correspond à 5 cm (2 pouces)  
Se reporter à la p. -17 pour des exemples.

Pictogramme identifiant les pages-clés

La silhouette **noire** indique que seulement certaines espèces du groupe sont protégées par la CITES

Variation de taille chez un même groupe

La flèche souligne un détail important à observer

La silhouette **rouge** indique que toutes les espèces du groupe sont protégées par la CITES

Long legs, straight bill  
Longues pattes, bec droit  
Patas largas, pico recto

Détails de la tête

Détails du pied

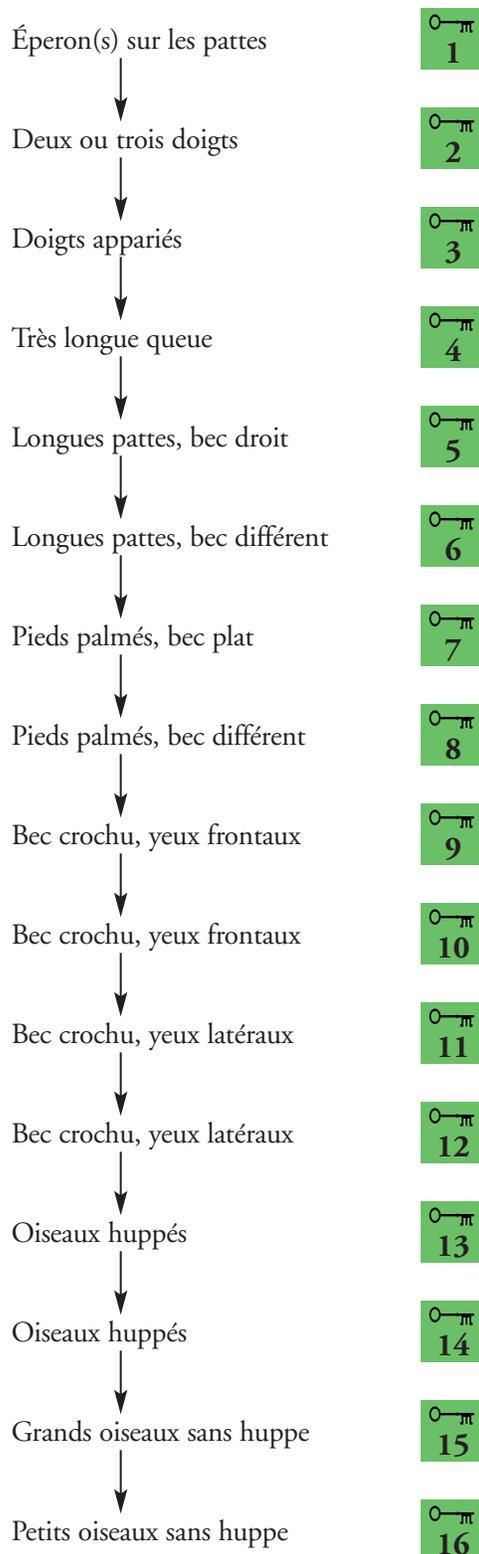
Premières pages à consulter dans les différentes sections du guide

Page consultée

Prochaine page à consulter

## Comment utiliser ce guide?

Chaque page-clé présente des familles d'oiseaux parfois très différentes entre elles mais ayant en commun une ou des caractéristiques particulièrement remarquables et formant le titre de chacune des pages-clés. **Vous devez donc consulter uniquement dans cet ordre les pages-clés suivantes :**



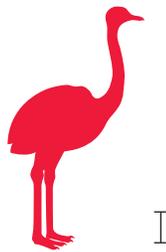
# Comment utiliser ce guide?

Vous ne devez jamais vous rendre directement à une page-clé donnée sans consulter les pages <sup>0-π</sup>1 à <sup>0-π</sup>16, puisque chaque page-clé n'est pas nécessairement exclusive; on peut ainsi trouver une espèce de grand oiseau sans huppe dans les pages précédant la page <sup>0-π</sup>15 sur laquelle ne figurent pas tous les grands oiseaux sans huppe. La consultation des pages-clés <sup>0-π</sup>1 à <sup>0-π</sup>16 constitue donc une démarche essentielle à une bonne identification.

## Taille.

En ce qui a trait à la taille de l'oiseau, l'échelle noire (30 cm ou 1 pi) ou bleue (5 cm ou 2 po), juxtaposée à la silhouette de l'oiseau, vous permettra de vérifier les dimensions de votre spécimen. Pour ce faire, placez une règle de 30 cm (1 pi) si la silhouette est accompagnée d'une échelle noire, ou de 5 cm (2 po) s'il s'agit d'une échelle bleue, près du spécimen à mesurer. Les proportions entre le spécimen et la règle utilisée devraient correspondre à celles de l'illustration.

Ainsi, on trouve donc



un Struthionidae  
d'environ 240 cm (8 pi)

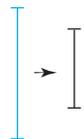


un Picidae  
d'environ 30 cm (1 pi)



un Sturnidae  
d'environ 17 cm (7 po)

des Psittaciformes dont la taille peut varier :



=



d'environ 10 cm (4 po)

à

environ 100 cm (40 po)

Dans tous les cas, rappelez-vous qu'il s'agit d'une mesure approximative, et qu'elle doit être considérée comme un indice complémentaire mais non de façon absolue.

# Comment utiliser ce guide?

## À quoi servent les pages descriptives?

Les pages descriptives illustrent les espèces, genres ou familles traités dans le guide et donnent les pictogrammes des principaux dérivés et produits obtenus à partir de ces espèces.

Pictogramme indiquant qu'il faut porter une attention spéciale à la tête et à la queue de chaque espèce illustrée sur cette page afin de l'identifier correctement

Noms communs du groupe d'oiseaux décrit (anglais, français, espagnol)

Abréviation renvoyant aux espèces PD-2-3-4 de la section orange

Pictogramme indiquant que l'espèce n'est pas visée par un contrôle CITES

Pictogramme indiquant que l'espèce est visée par un contrôle CITES

Nom scientifique de l'espèce

Flèche soulignant une caractéristique à observer

Pictogramme représentant les produits dérivés de l'espèce concernée

The diagram illustrates a page layout for bird species. At the top left is a yellow square icon with a black bird silhouette. To its right, the text reads: Peacock-Pheasants, Éperonniers, Faisanes. Below this, there are two bird illustrations. The first is a grey bird with a crest, with a red icon and text 'Spp. PD-2-4' and an orange box with '7'. Below it is a green icon and text 'Sp. PD-1'. The second illustration is a colorful pheasant with a red eye and a blue lightning bolt icon, with the text 'Polyplectron emphanum' and another blue lightning bolt icon. Below these are two more bird illustrations. The first is a grey bird with purple spots on its back, with a red icon and text 'Polyplectron germaini' and a blue lightning bolt icon. The second is a grey bird with purple spots on its back and a red arrow pointing to its head, with the text 'Polyplectron bicalcaratum' and a blue lightning bolt icon. At the bottom, there is a yellow box with '56' and an orange box with '7', with an arrow pointing from the yellow box to the orange box. A vertical yellow bar is on the left side of the page.

Page consultée

Prochaine page à consulter

## Comment utiliser ce guide?

---

### Quelle est la signification des pictogrammes des produits et dérivés?

On les trouve sous les illustrations de diverses espèces dans les pages descriptives des sections bleue et jaune. Ils peuvent également s'appliquer à plusieurs espèces d'une famille et figurent alors dans la présentation de la famille. Ils sont aussi juxtaposés au nom de certaines espèces de la section orange. Dans tous ces cas, ils soulignent que l'espèce, le genre ou la famille fait l'objet d'un commerce important, sous forme de :



Produits alimentaires



Oeufs (pour l'élevage ou la consommation)



Objets en cuir



Bijoux



Plumes



Peaux entières avec plumes



Crânes



Pattes, griffes

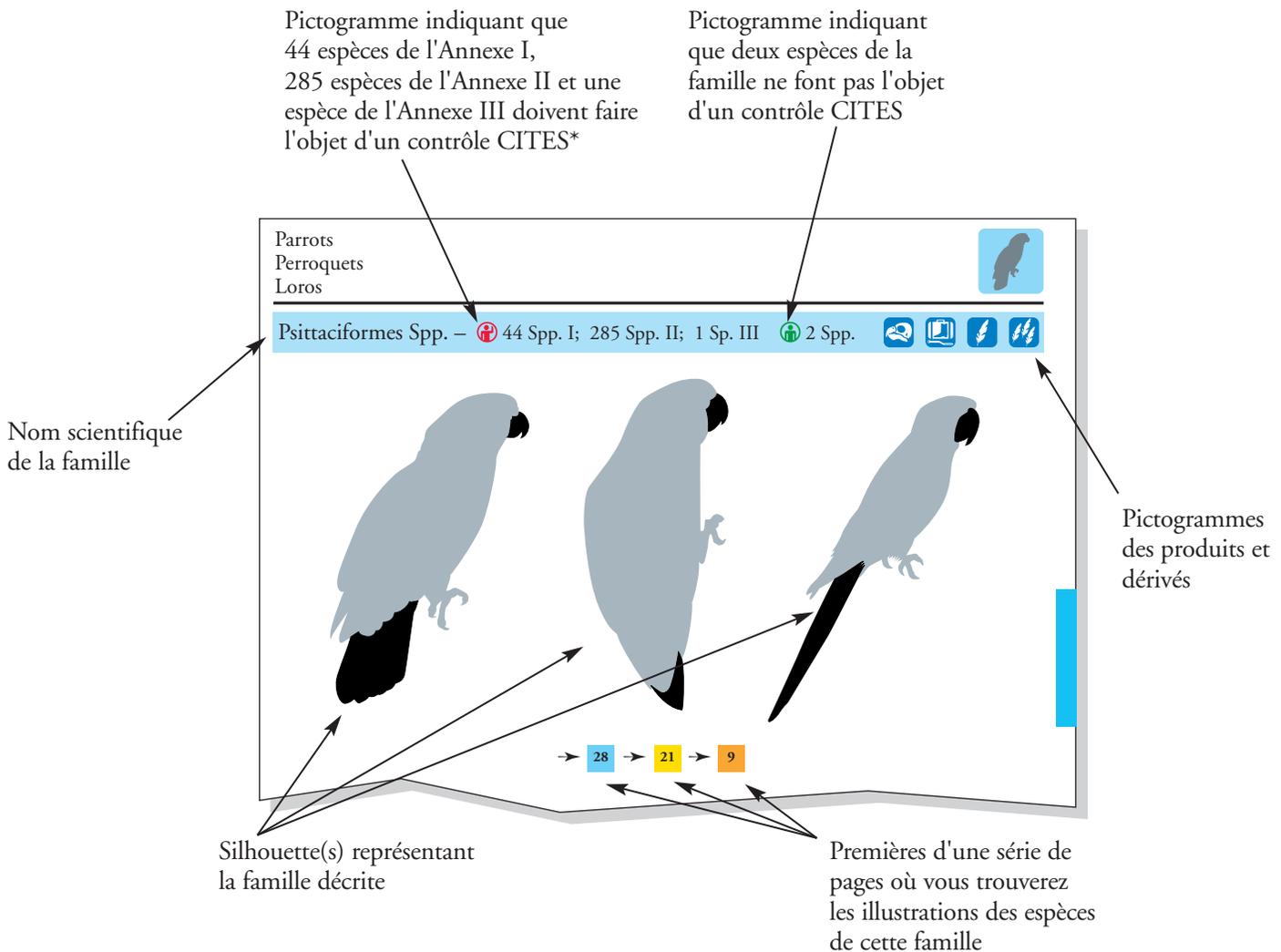


Produits divers

# Comment utiliser ce guide?

## Que décrivent les présentations des familles?

Ces présentations précèdent les illustrations des espèces d'une famille figurant dans les sections bleue ou jaune. Elles fournissent une silhouette-type de la famille, le nombre d'espèces protégées par la CITES en vertu de chaque annexe et le nombre d'espèces non protégées par la CITES. En constatant combien d'espèces de la famille font l'objet d'un contrôle CITES, **vous saurez accorder la vigilance requise au contrôle d'une famille donnée.** À l'occasion, on y trouve également des pictogrammes de produits ou dérivés obtenus de plusieurs espèces appartenant à cette famille. Elles renvoient finalement l'utilisateur aux premières pages descriptives à consulter dans les différentes sections du guide.



\* Toutes les données numériques sont tirées de la Liste de contrôle CITES, qui est entrée en vigueur le 11 juin 1992. Elles ont donc pu être modifiées lors des conférences biennales des pays signataires de la CITES et devront être traitées comme des valeurs approximatives les années subséquentes.

Prière de noter également que l'abréviation Spp. désigne plusieurs espèces et l'abréviation Sp. une seule espèce.

# Comment utiliser ce guide?

## Que trouve-t-on dans la section orange du guide?

La section orange donne la liste des noms scientifiques des espèces illustrées dans les sections bleue ou jaune, et dont l'identification doit être confiée à un expert.

Pictogramme représentant la famille décrite

Nom de la famille

Pictogramme des produits et dérivés obtenus à partir d'une espèce donnée

Abréviation désignant la famille

Pictogramme indiquant que l'espèce est visée par un contrôle CITES

Astérisque indiquant que l'espèce n'est illustrée que par une silhouette typique du groupe

Numéro attribué à l'espèce dans les pages descriptives où se trouve son illustration, précédé de l'abréviation et décrivant la famille de l'espèce : ici, AR correspond à Ardeidae.

Pictogramme indiquant que l'espèce n'est pas visée par un contrôle CITES

Code	Statut CITES	Nom scientifique
AR-1	Non visé	Ardea cinerea
AR-2	Non visé	Ardea herodias
AR-3	Non visé	Ardea purpurea
AR-4	Non visé	Ardeola ralloides
AR-5	Visé	Casmerodius albus
AR-6	Non visé	Egretta caerulea*
AR-7	Non visé	Egretta eulophotes*
AR-8	Visé	Egretta garzetta
AR-9	Non visé	Egretta gularis
AR-10	Non visé	Egretta rufescens*
AR-11	Non visé	Egretta sacra*
AR-12	Non visé	Egretta thula
AR-13	Non visé	Egretta tricolor*
AR-14	Non visé	Mesophoyx intermedia

# Comment utiliser ce guide?

## Que contient l'Index A?

L'Index A donne les **noms scientifiques, et les noms communs anglais, français et espagnols** des espèces illustrées dans le guide. Ils sont présentés par ordre alphabétique des noms scientifiques. On utilise un caractère particulier pour chaque langue.

## INDEX A

Scientifique	Anglais	Français	Espagnol
<i>Accipiter gularis</i>	<b>Japanese Sparrowhawk</b>	Épervier du Japon	<i>Gavilán japonés</i>
<i>Accipiter haplochrous</i>	<b>White-bellied Goshawk</b>	Autour à ventre blanc	*
<i>Accipiter gentilis</i>	<b>Northern Goshawk</b>	Autour des palombes	<i>Gavilán pollero</i>
<i>Accipiter brevipes</i>	<b>Levant Sparrow-Hawk</b>	Épervier à pieds courts	<i>Gavilán griego</i>
<i>Accipiter imitator</i>	<b>Imitator Sparrowhawk</b>	Autour imitateur	<i>Azor imitador</i>
<i>Accipiter cooperii</i>	<b>Cooper's Hawk</b>	Épervier de Cooper	<i>Gavilán palomero</i>
<i>Accipiter soloensis</i>	<b>Chinese Goshawk</b>	Épervier de Horsfield	*
<i>Accipiter striatus</i>	<b>Sharp-shinned Hawk</b>	Épervier brun	<i>Azor rojizo</i>
<i>Accipiter nisus</i>	<b>Eurasian Sparrowhawk</b>	Épervier d'Europe	<i>Gavilán común</i>
<i>Aceros undulatus</i>	<b>Wreathed Hornbill</b>	Calao festonné	<i>Cálah ondulado</i>
<i>Aceros corrugatus</i>	<b>Wrinkled Hornbill</b>	Calao à casque rouge	<i>Cálah corrugado</i>
<i>Aceros nipalensis</i>	<b>Rufous-necked Hornbill</b>	Calao à cou roux	<i>Cálah del Nepal</i>
<i>Aceros subruficollis</i>	<b>Plain-pouched Hornbill</b>	Calao à gorge claire	<i>Cálah de Papua</i>
<i>Aegyptius monachus</i>	<b>Cinereous Vulture</b>	Vautour moine	<i>Buitre negro</i>

\* *Noms manquants.*

Les noms communs anglais et les noms scientifiques (approuvés par le Secrétariat de la CITES) sont tirés de :

*Distribution and Taxonomy of Birds of the World*, de Charles G. Sibley et Burt L. Monroe, Jr.,  
Yale University Press, 1990, New Haven, É. U. et Londres.

Les noms communs français sont tirés de :

*Noms français des oiseaux du monde*, par la Commission internationale des noms français des oiseaux,  
Éditions MultiMondes inc., Sainte-Foy, Québec, Canada et Éditions Chabaud, Bayonne Cedex, France.

Les noms communs espagnols ont été obtenus de :

*Handbook of the Birds of the World*, Vol.1, Ostrich to ducks,  
Lynx Edicions, Diagonal, 477 pl. 19, 08036 Barcelona, Spain

et de

Adolfo G. Navarro Siguenza, Universidad Nacional Autonoma de México.

# Comment utiliser ce guide?

## Que contient l'Index B?

L'**Index B** donne une liste alphabétique des noms scientifiques et des noms communs des espèces illustrées ou non dans le guide, ainsi que leur statut, leur famille et les pages à consulter.

Noms communs	Noms scientifiques	Statut, famille	Pages à consulter	
...				
African Reef-Egret	<i>Egretta gularis</i>	N.C, AR-9	1	2
African River Eagle	<i>Haliaeetus vocifer</i>	C, AC-39	18	6
....				

Nom scientifique accompagnant chaque illustration du guide

La liste alphabétique comprend :

- les noms des espèces illustrées dans le guide (Index A)
- les noms des autres genres ou espèces de la CITES non illustrés dans le guide
- la plupart des noms communs les plus couramment employés dans le commerce international pour chacune des espèces mentionnées.

...				
Bahama Pintail	<i>Anas bahamensis</i>	N.C, AN-5	11*	3
Bahamas Amazon	<i>Amazona leucocephala</i>	C, PS	45	
....				

**N.C** Espèce non protégée par la CITES (Liste de contrôle en vigueur le 11 juin 1992) 

**C** Espèce protégée par la CITES (Liste de contrôle en vigueur le 11 juin 1992) 

...				
Lesser Spotted Eagle	<i>Aquila pomarina</i>	C, AC-12	14*	5
Lesser Sulphur-crested Cockatoo	<i>Cacatua sulphurea</i>	C, PS-31-32-33-34-35	30	10-11
....				

**AC, PS...** Abréviations des noms de familles d'oiseaux. Ici Accipitridae, Psittacidae. La liste complète se trouve à la page **?-24**.

**PS-31...** Abréviations du nom de famille suivies d'un nombre donné. Il s'agit d'une espèce illustrée dans la section bleue ou jaune (ici, la bleue) mais dont l'identification doit être confiée à un expert et qui est numérotée à cet effet. Elle figure donc aussi dans la section orange.

...				
Long-billed Partridge	<i>Rhizothera longirostris</i>	C, *PD	17*	6
Long-billed Vulture	<i>Gyps indicus</i>	C, AC-37		
....				

\* Symbole utilisé pour indiquer :

- soit que l'espèce n'est pas illustrée dans le guide. Le symbole précède alors l'abréviation de la famille. Exemple : \*PD ;
- soit que l'espèce n'est illustrée que par une silhouette typique du groupe auquel elle appartient plutôt que par une illustration détaillée. Le symbole \* suit alors le numéro de la page où figure cette silhouette.

Pages que l'on doit consulter pour retrouver l'illustration d'une espèce dans l'une ou l'autre des sections.

Exemple : 17\* renvoie à la silhouette



## Comment utiliser ce guide?

### Liste des abréviations utilisées pour les familles d'oiseaux.

Abréviations	Noms scientifiques	Abréviations	Noms scientifiques
AC	Accipitridae	PL	Pelecanidae
AH	Atrichornithidae	PM	Pedionomidae
AN	Anatidae	PO	Podicipedidae
AR	Ardeidae	PS*	Psittaciformes
BC	Bucerotidae	PT	Phoenicopteridae
BH	Burhinidae	PX	Paradisaeidae
BN	Balaenicipitidae	PZ	Ploceidae
CD	Cracidae	RA	Rallidae
CG	Cotingidae	RH	Rheidae
CI	Ciconiidae	RM	Ramphastidae
CO	Columbidae	RN	Rhynochetidae
CT	Cathartidae	SG	Sagittariidae
DI	Diomedeidae	SL	Sulidae
EM	Emberizidae	SO	Scolopacidae
ET	Estrildidae	SP	Spheniscidae
FA	Falconidae	SR	Strigidae
FI	Fringillidae	ST	Sturnidae
FR	Fregatidae	SU	Struthionidae
GR	Gruidae	TI	Tinamidae
HI	Hirundinidae	TK	Threskiornithidae
IC	Icteridae	TO	Trochilidae
LA	Laridae	TR	Trogonidae
MC	Muscicapidae	TT	Tytonidae
ME	Megapodiidae	TU	Turnicidae
ML	Meliphagidae	ZO	Zosteropidae
MP	Musophagidae		
OI	Otididae		
PA	Picidae		
PB	Pittidae		
PD	Phasianidae		

\* Exceptionnellement, l'abréviation représente ici l'ordre et non la famille.

# Comment utiliser ce guide?

## Symboles



Commerce non réglementé par la CITES



Commerce réglementé par la CITES



Détail important pour l'identification



Mélange des couleurs



Plumage rouge dissimulé



Section « Comment utiliser ce guide ? »



Pages-clés



Section des oiseaux facilement reconnaissables



Section des oiseaux dont l'identification nécessite une observation plus attentive



Liste des espèces dont l'identification doit être confiée à un expert

**A**

Index A - Noms scientifiques et noms communs des espèces illustrées

**B**

Index B - Noms scientifiques et noms communs des espèces illustrées ou non ainsi que leur statut, leur famille et les pages à consulter



Trait noir : 30 cm (1 pi)



Trait bleu : 5 cm (2 po)



Produits alimentaires



Oeufs (pour l'élevage ou la consommation)



Objets en cuir



Bijoux



Plumes



Peaux entières avec plumes



Crânes



Pattes, griffes



Produits divers



Femelle



Mâle

